



PROCÈS-VERBAL

COMITÉ EXECUTIF DU LDAC

**Mercredi 25 novembre 2015. De 09h30 à 17h30
Hôtel Miguel Ángel, Madrid**

Président en fonctions: M. Juan Manuel Liria
Vice-président: M. Raúl García

1. Bienvenue.

Le Secrétaire Général, Alexandre Rodriguez, souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte dans l'attente de l'arrivée du Président.

Ci-après figurent en détail les excuses pour absence et les délégations de vote, le cas échéant :

- Sean O Donoghue (KFO) et Gerard Van Balsfoort (DPFTA) donnent délégation de vote à Esben Sverdrup-Jensen (DPPO).
- Hjálmar Vilhjálmsson (ELDFA) donne délégation de vote à Iván López (FEABP).
- Michel Goujon (ORTHONGEL) donne délégation de vote à Marc Ghiglia (CNP MEM).

La liste complète des participants figure à l'annexe I.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la présente réunion est approuvé sans commentaire ni proposition d'amendement ou d'ajout.

3. Lecture et adoption de la réunion précédente (Dublin, 28 mai 2015)

Le procès-verbal de la dernière réunion du comité exécutif, qui a été remis à tous les membres avant la réunion et dont les commentaires déjà reçus y ont été insérés, est adopté.

4. Rapport des Groupes de Travail: avancées et actions en cours

Les Présidents des groupes de travail (ou, en leur absence, le Secrétariat) font le bilan des actions achevées au cours de la deuxième période de quatre mois de 2015 et énumèrent les actions en cours comme suit:



GT1 – THON ET STOCKS DE THONIDÉS ET GRANDS MIGRATEURS ET LEUR ORGP
Présentateur: M. Alexandre Rodríguez (en l'absence de M. Michel Goujon)

WPFC

- Une proposition a été présentée pour que les ONG soient plus actives en ce qui concerne le thon obèse et le thon rouge du Pacifique nord, en demandant qu'elles aident le secteur et la Commission à influencer sur les pays PNA en vue de corriger la fourniture de certaines données scientifiques et la couverture d'observateurs.
- Il est demandé à tous les membres de cette ORGP de soutenir les propositions de l'UE (un courrier a été envoyé au mois de mars à ce sujet) telles que: l'introduction de mesures de gestion plus strictes afin de limiter la capacité et de pouvoir mettre en pratique la restriction du nombre de DCP et des fermetures d'espace temporaires pour les stocks qui se trouvent en très mauvais état.

CTOI

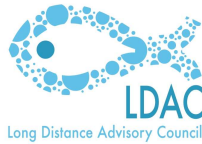
- Le LDAC restera vigilant quant à l'exécution de la Décision de CTOI sur la répartition de la capacité de pêche qui sera assignée à chacune des parties contractantes. D'une manière générale, il a été requis plus de transparence et de clarté pour l'échange des modalités de pêche et d'engins, en termes de capacité totale.
- Les pays asiatiques (en particulier la Corée du Sud) ne peuvent pas utiliser une mesure différente de la mesure acceptée au niveau international pour calculer les GT.
- Le LDAC demandera à la Commission que l'UE adopte une stratégie cohérente et claire pour aborder la limitation de la capacité de pêche de manière coordonnée dans les 4 principales ORGP du thon eu égard à la grande mobilité et au déplacement des flottes qui ont pour objectif les thonidés tropicaux.

ICCAT

- Il est rappelé que le LDAC en tant qu'organisation continue, pour le moment en tant que membre de la délégation communautaire, à renforcer ses capacités et ses méthodes internes de travail pour faire face aux besoins de consultations de la Commission et pour pouvoir assister aux principales réunions de préparation techniques et scientifiques concernant lesquelles le LDAC réalise un suivi spécifique ou émet des avis (p.ex. ICCAT ou OPANO)

DCP/FAD

- Il a été décidé d'envisager une révision actualisée du livre du LDAC sur les DCP/FAD (publié en 2012) à la lumière des changements récents survenus au cours des dernières années. Si cela est considéré opportun, un groupe éditorial ou de rédaction sera constitué pour travailler à cette actualisation et le document sera ensuite distribué aux membres du GT1 pour qu'ils transmettent leurs commentaires.



INTERDICTION DU PRÉLÈVEMENT DES AILERONS DE REQUINS (« FINNING »)

- Le LDAC effectuera un suivi et émettra un nouvel avis lorsque le rapport de la Commission sur l'impact socio-économique causé par l'application du Règlement communautaire aux flottes européennes de palangriers concernées.

Protocole d'accord LDAC-COMHAFAT: FUTURES ACTIONS

- Le LDAC apportera une assistance technique et une aide à ATLAFCO-COMHAFAT afin d'organiser un second atelier sur la transparence dans les accords sur la pêche au cours du premier trimestre de l'année prochaine en 2016 et dont le sujet sera les accords durables sur la pêche.
- Le Secrétariat du LDAC adressera une demande au Commissaire chargé des Affaires Maritimes et de la Pêche et à la Direction Générale du Développement (DGDEVCO) de la Commission européenne d'organiser une réunion conjointe avec une délégation du LDAC et du COMHAFAT afin d'examiner la manière d'améliorer les projets et la possibilité de réaliser un programme similaire à Smartfish mais dans l'Atlantique.

GT2 – ACCORDS PAYS TIERS ET ORGP de l'ATLANTIQUE NORD **Présentateur: M. Iván López (Président)**

NÉGOCIATIONS ENTRE L'UE ET NORVÈGE-ISLANDE-FEROE

- Le LDAC demandera une réunion informelle de prise de contact avec les nouveaux négociateurs de la Commission pour un échange de points de vue sur des dynamiques de participation et de communication entre la Commission et le LDAC.

SVALBARD

- Le LDAC sera attentif aux réunions qui se tiendront concernant Svalbard.

OBLIGATION DE DÉBARQUEMENT (OD) EN DEHORS DES EAUX COMMUNAUTAIRES

- Le Secrétariat enverra aux membres et aux observateurs participant à la réunion la présentation réalisée par Pablo Abaunza (IEO) en représentation du consortium responsable de l'étude sur l'application de l'obligation de débarquement en dehors des eaux communautaires.

OPANO

- Le Secrétariat demandera à l'IEO de fournir la liste des métiers « conflictuels » de l'OPANO, de l'ICCAT et du CPANE, ainsi que plus de données sur les rejets afin de pouvoir continuer à travailler sur ce sujet.

CPANE



- Les membres concernés apporteront des explications sur la proposition relative aux mesures de gestion et de cohabitation pour la pêche du crabe des neiges (*snow crab*).

GT3 – AUTRES ORGET EAUX INTERNATIONALES

Présentateur: M. José Antonio Suárez-Llanos (Président)

CCMLARET SRFMO

- Un résumé a été rédigé pour expliquer les principales nouveautés figurant dans le procès-verbal du GT3 du 11 mars 2015.

ECOSYSTEMES MARINS VULNERABLES(EMV/VME)

- Le secrétariat présentera un projet d'avis qui sera débattu lors de la prochaine réunion du GT3 et qui sera élaboré conjointement par Monsieur Juan Manuel Liria et Monsieur Raúl García sur l'Atlantique du Sud-ouest en vue de protéger les zones dans lesquelles on a identifié des écosystèmes marins vulnérables, afin d'étendre cette réglementation à toutes les flottes et d'assurer le "*level playing field*" (concurrence équitable).

NOUVEAUTES SUR LES PORTS DU CHILI

- Le Secrétariat du LDAC restera en contact périodique avec le personnel compétent de la Commission pour vérifier les éventuelles nouveautés relatives à la situation des ports au Chili et il les invitera à fournir des rapports à ce sujet lors des prochaines réunions du GT3.

GT4 – ACCORDS BILATÉRAUX AVEC DES PAYS TIERS

Présentateur: M. Julio Morón (Président)

ACCORDS DE PÊCHE AVEC DES PAYS TIERS OU DES RÉGIONS

- Les mises à jour des dernières négociations et réunions de la Commission européenne avec des pays tiers ont fait l'objet d'un examen général. Celui-ci figure en détail dans le procès-verbal de la réunion du GT4 du mois d'octobre.

MAURITANIE

- Le LDAC prendra contact avec les autorités nationales de Mauritanie afin d'étudier les possibilités de collaboration en vue de la signature d'un accord de mise en œuvre des SPPA, en soutenant la gouvernance et la transparence dans les décisions qui seront prises.

RÉGLEMENTATION CONTRE LA PÊCHE INN

- On a présenté les progrès réalisés par les différents pays évalués en vue de leur



identification comme pays coopérants et non-coopérants (systèmes de cartes) depuis l'entrée en vigueur du Règlement contre la pêche INN. Une explication détaillée figure dans le procès-verbal de la réunion du GT4.

COOPÉRATION DANS DES PROJETS RÉGIONAUX

- Le LDAC tentera de prendre contact de manière proactive avec le Secrétariat de SWIOFC afin de dialoguer et de promouvoir des initiatives de durabilité en vue d'équilibrer la durabilité environnementale et économique.
- Le Secrétariat du LDAC soutiendra le COMHAFAT pour l'organisation de ses ateliers sur l'amélioration de la bonne gouvernance et transparence.

GT5 – QUESTIONS HORIZONTALES

Présentatrice: Mme. María José Cornax (Présidente)

SGP+

- Il a été décidé de réaliser deux projets d'avis (ou une en deux parties différenciées) portant sur :
 - 1) Analyse critique du cadre réglementaire général et passage en revue des critères de concession du système SGP+ en le reliant aux négociations des accords de libre-échange (FTA).
 - 2) Situation spécifique d'exigences de respect des Droits de l'Homme, des Droits Sociaux et du Travail afin de bénéficier de ce système douanier préférentiel : cas des Philippines.

OBLIGATION DE DÉBARQUEMENTS (OD)

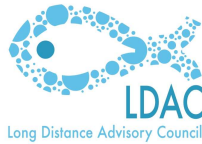
- On continuera de travailler à l'élaboration d'un avis sur l'affectation de l'OD aux flottes communautaire comme exemple de problème concret et sa cohérence avec les réglementations des ORGP.

EXAMEN DU RÉGLEMENT DES AUTORISATIONS OU DES LICENCES DE PÊCHE (FAR)

- Le LDAC rédigera un avis sur ce sujet après la publication de la proposition de la Commission et organisera une réunion "ad hoc" avec tous les présidents et vice-présidents des groupes de travail, car il s'agit d'une question transversale d'intérêts communs à tous les groupes.

INITIATIVE DE TRANSPARENCE THONIERE (TTI) DANS L'OCÉAN INDIEN

- Le LDAC prendra contact avec le « desk officer » de la Commission et le Secrétariat de SWIOFC afin d'étudier d'éventuelles voies de collaborations pour l'avenir.



TRANSPARENCE ET UTILISATION DE FONDS DÉCOULANT DES ACCORDS DE PÊCHE

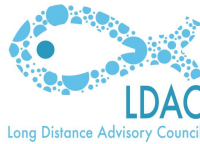
- Le Secrétariat du LDAC prendra contact avec le responsable de la plate-forme des parties prenantes en Mauritanie, un organe créé pour améliorer la gouvernance dans ce pays.
- Le Secrétariat et les membres du LDAC assureront le suivi et participeront aux séminaires organisés par CAOPA et la CSRP à la fin du mois de janvier sur les conditions des accords de pêche signés par les pays africains avec des pays tiers.
- Le Secrétariat et les membres du LDAC assisteront aux prochaines réunions de l'initiative de Transparence de la Pêche (FiTI), la prochaine devant avoir lieu au mois de février à Nouakchott.

GOUVERNANCE INTERNATIONALE DES MERS ET DES OCÉANS

- Le Chef d'Unité E1 de la DG MARE en charge de la Politique Maritime invite le LDAC à envoyer des suggestions pour améliorer la coordination des différentes politiques, des différentes organisations internationales, ainsi que sur les zones maritimes protégées.
- Le Secrétariat du LDAC attendra pour le premier trimestre 2016 le rapport que publiera la CE sur l'analyse des apports de la consultation sur la gouvernance internationale et invitera le représentant de la Commission à présenter les résultats lors de futures réunions.

CONSULTATION D'EXAMEN DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE

- En raison du délai de la consultation publique de la Commission (prévue pour le début de l'année, il semble opportun d'organiser une réunion « ad hoc » avant de réunir les groupes de travail en mars. Tous les Présidents/Vice-présidents des GT seront appelés à y participer, étant donné qu'il s'agit d'une affaire horizontale.



5.- Affaires administratives et financières. Rapport intermédiaire LDAC 9^{ème} Ex.

5.1. Budget et finances : état des comptes des paiements des cotisations

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, résume la situation administrative et financière en faisant une présentation détaillée de la ventilation des comptes et de la liste des recettes encaissées et des frais engagés par le LDAC. De même, il indique que la totalité de la contribution espagnole a été intégralement reçue le 1^{er} juin 2015 (montant : 139.810 EUR).

D'autre part, il rapporte que quatre États membres doivent encore verser leurs cotisations ainsi que sept associations. Toutefois, ils sont encore dans les délais pour effectuer ce paiement.

La présentation est disponible pour consultation à la rubrique de la réunion sur le site web du LDAC: www.ldac.eu

5.2. Demande d'adhésion : entrée et départ

M. Alexandre Rodríguez, LDAC, informe que, malgré la demande de VIANAPESCA de quitter l'association, il espère que finalement cela ne se produira pas. De même, il a reçu quatre expressions d'intérêts qui, pour le moment ne se sont pas encore concrétisées par des demandes d'adhésions formelles, et ce, de la part de 2 associations du secteur et de 2 ONG.

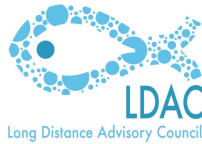
Concernant le calendrier des réunions déjà fixées pour le premier semestre de 2016, il rapporte ce qui suit :

- Réunion annuelle du CIEM avec les CC et autres parties prenantes (MIACO), 14-15 janvier à Copenhague.
- Initiative sur la Transparence de Pêche (FiTI), 3-4 février à Nouakchott.
- Deuxième atelier de travail de COMHAFAT sur les accords de la pêche dans les pays tiers, mars ou avril au Maroc.
- Groupes de Travail du LDAC 1, 2, 3, 4 et 5 en mars/avril à Bruxelles/Londres.
- Assemblée générale et Comité exécutif, dernière semaine de mai à Lisbonne.
- Réunion Inter-CC avec la CE au premier trimestre de 2016, à Bruxelles.

M. Alexandre Rodríguez, LDAC, souligne que, en fonction du budget et des besoins, il pourrait y avoir une réunion d'un groupe « ad hoc » pour analyser la nouvelle proposition du règlement de la Commission sur les autorisations de pêche (FAR) et l'évaluation du Règlement de Contrôle 1224/2009.

Mme. Beatrice Gorez, CFFA-CAPE, note qu'il serait intéressant pour le LDAC de participer à l'atelier du COMHAFAT, ainsi qu'à des initiatives sur l'industrie d'extraction et l'exploitation des ressources en soulignant l'importance qu'il y a à harmoniser les conditions des décisions de l'UE.

M. Javier Garat, CEPESCA, indique que du 24 au 26 mai se tiendra le Salon Navalia à Vigo. Cette organisation lui a indiqué qu'elle enverrait au LDAC une invitation pour participer au Salon et lui proposer la possibilité d'organiser l'Assemblée générale et le Comité exécutif du LDAC là-bas.



M. Björn Stockhausen, Seas at Risk, demande qu'un représentant des ONG assiste à la réunion annuelle de coordination entre les CC et le CIEM (MIACO).

6.- Révision des statuts du LDAC

La coordinatrice des CC à la DG MARE, Mme. Evangelia Georgitsi, indique la date de la prochaine réunion inter-CC qui aura lieu le 24 février à Bruxelles. D'autre part, elle confirme que la Commission européenne a augmenté le budget des Conseils Consultatifs de 50.000 euros par an (pour passer d'un montant de cofinancement maximum de 250.000 à 300.000 euros), ce qui s'appliquera à partir de l'exercice financier qui suivra l'approbation de cette décision (pour le cas du LDAC, à partir du 1er juin 2016).

6.1. Adaptation à la réglementation communautaire en vigueur

M. Alexandre Rodríguez, LDAC, explique qu'à la réglementation en vigueur par le biais d'une présentation qui figure sur le site Web du LDAC, en soulignant la nécessité d'actualiser et d'amender les statuts pour les aligner sur la nouvelle réglementation communautaire d'application en vigueur comme le règlement de base (UE) 1380/2013 sur la PCPet le Règlement Délégué de la Commission n° 242/2015, qui détaille les normes de fonctionnement des Conseils Consultatifs, ainsi que le nouveau règlement sur le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

6.2- Présentation des amendements proposés

M. Alexandre Rodríguez, LDAC, fait une présentation exhaustive des amendements proposés par le Secrétariat sur la base de la révision des statuts et des apports reçus de la part du Président et des Membres. La présentation est disponible pour consultation sur le site Web du LDAC.

6.3. Débat sur les questions en cours :

- 6.3.1- Proposition de création du poste de Président d'Honneur de l'AG.
- 6.3.2- Composition du Comité exécutif.
- 6.3.3- Procédure de consultation électronique (en urgence).

Le Secrétariat du LDAC, a posé les quatre questions pour que les membres en débattent et qu'ils parviennent à une conclusion. Les questions étaient les suivantes :

- 1- Souhaitez-vous qu'il y ait un Président pour l'Assemblée générale et le Comité exécutif ou préférez-vous que ce soit deux personnes distinctes ?
- 2- Les Présidents des Groupes de Travail devraient-ils être ratifiés par le Comité exécutif ?
- 3- Les membres désirent-ils présenter une demande formelle à la Commission pour l'augmentation des membres du Comité exécutif de 25 à un maximum de 30 (visé à l'art. XIX des statuts du LDAC) ?
- 4- Pensez-vous nécessaire de réviser la « procédure d'urgence » (8 jours civils) en vue de l'adoption de décision pour réduire les dates limites de consultation sur des thèmes urgents justifiés ? (visé à l'art. XXV des statuts du LDAC).

Après un large débat, il a été décidé ce qui suit :

- 1- Qu'il continue à n'y avoir un seul Président pour l'Assemblée générale et le Comité Exécutif du LDAC, en laissant ouverte la possibilité de procéder à une modification à l'avenir si les circonstances le requièrent.
- 2- On n'estime pas nécessaire que les Présidents des Groupes de Travail soient ratifiés par le Comité exécutif.
- 3- Il est décidé de conserver le texte de la version du projet pour le cas où, dans l'avenir, il serait nécessaire d'augmenter le nombre des composants du Comité exécutif.
- 4- Il est indiqué que la rédaction de l'article en cours est correcte, mais la possibilité est laissée aux membres de demander un délai moindre en fonction de l'importance de l'affaire à traiter.

Vu ce qui a été exposé précédemment, le Secrétariat distribuera une nouvelle version actualisée des statuts à la lumière des commentaires reçus au cours de la réunion et en indiquant les changements réalisés au format actuel.

Concrètement, il est décidé de modifier les articles suivants :

- Art. XIV: éliminer la référence au fait d'avoir 2 présidents différents pour l'Assemblée générale (poste honorifique) et pour le Comité exécutif. Maintenir le modèle actuel d'un président unique par les deux organes et, le cas échéant, procéder à une modification des statuts dans l'avenir.
- Art. XIX: conserver la rédaction proposée qui permet de demander à la Commission une augmentation de 25 sièges pour passer à un maximum de 30 pour autant que la représentation de la pêche de basse mer, artisanale soit respectée.
- Art. XXV: envoyer une nouvelle rédaction du texte relatif à la procédure abrégée (« *fast track* ») l'adoption de décisions par le Comité exécutif afin d'inclure ce qui suit : « *The response time for such consultations shall not be less than eight calendar days except for those justified cases where there is a request from an external organisation (the European Commission or Member States) to reduce this deadline, prior approval of the LDAC Chairperson* » (Le délai de réponse pour de telles consultations ne doit pas être inférieur à 8 jours calendaires, **excepté pour les cas justifiés dans lesquels il y a une requête présentée par une organisation externe (la Commission européenne ou les États membres) de réduire ce délai avant approbation du Président du LDAC** »).
- Art. XXVI: réécrire cet article pour l'actualiser (en particulier en ce qui concerne le 3^{ème} paragraphe qui mentionne la compétence et les fonctions des Groupes d'approche) afin de le clarifier.
- Art. XXVI: éliminer également la proposition selon laquelle les Présidents des Groupes de Travail devraient être formellement ratifiés par le Comité exécutif.

7.- Information sur la procédure des élections à des charges et membres du Comité exécutif (décision à adopter lors de l'Assemblée générale en mai 2016)

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, indique que la période de mandat de durée triennale des charges arrive à échéance le 31 mai 2016. Le secrétariat enverra une convocation au premier trimestre de l'année en demandant l'envoi de candidatures en vue du renouvellement des charges (Présidence et Vice-présidences) et des membres du Comité



exécutif. Cette convocation indiquera de manière détaillée les délais et la procédure conformément aux règles de la procédure interne et à la réglementation communautaire.

8.- Réunions avec participation du LDAC et relations externes avec d'autres organisations et institutions (Commissions, Parlement, ORGP, COMHAFAT...)

M. Julio Morón, OPAGAC, présente un rapport sur les actions réalisées avec le COMHAFAT, en soulignant que le protocole d'accord signé avec le LDAC commence à donner des résultats ; de fait, l'Union Européenne a soutenu le COMHAFAT dans l'organisation de deux séminaires, l'un qui a déjà eu lieu et l'autre qui sera vraisemblablement organisé au printemps et portera sur les accords de pêche de l'UE.

Il pense que le LDAC doit continuer de travailler pour rappeler à l'UE l'importance de la collaboration avec le COMHAFAT, afin de pouvoir développer des programmes régionaux. De même, il a demandé une réunion avec le DG Développement afin d'étudier d'éventuelles voies de collaboration dans l'avenir sur des projets d'intérêts communs dans l'Océan Atlantique.

D'autre part, il souligne qu'au cours de la réunion de délégation du LDAC avec le Commissaire Viella en marge de l'ICCAT, il a été spécialement fait mention de l'importance de la coopération avec l'industrie, les ONG, les États riverains et la DG MARE, en profitant de la politique de développement de l'UE afin d'améliorer la gouvernance comme moyen de fixer la population dans ses pays d'origine, de contribuer au développement des pays tiers et d'étendre le contrôle et la coordination pour éradiquer le fléau de la pêche INN.

D'autre part, il souligne le « side event » (*événement annexe*) organisé par l'ICCAT conjointement entre l'ISSF, le COMHAFAT et le LDAC lors duquel l'idée a été émise de développer un système régional d'observateurs à bord des navires de pêche thoniers communautaires, ainsi qu'un système régional de contrôle dans les ports.

Mme. Béatrice Gorez, CFFA-CAPE, estime que l'UE devrait destiner une partie de son budget à l'aide des pays afin d'améliorer la transparence et étudier ultérieurement les résultats obtenus.

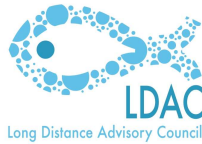
ACTION :

Le LDAC demandera à la DG DEVCO de réaliser une réunion avec le COMHAFAT et le LDAC, au début de 2016, afin d'analyser conjointement la manière d'améliorer l'efficacité des projets en cours ainsi que la possibilité de mettre en œuvre un autre programme similaire à Smartfish, mais spécifiquement conçu pour l'Océan Atlantique.

9.- Affaires horizontales

9.1. Présentation de l'étude d'implication de l'obligation de débarquement pour la flotte communautaire dans les eaux extérieures à l'UE.

M. Pablo Abaunza, IEO, présente le contrat signé avec la Commission européenne (DG MARE), spécifiquement pour la prestation de conseil sur la gestion des débarquements



dans les Pêcheries de l'UE en dehors des eaux communautaires.

M. Abaunza souligne que les objectifs de l'étude commandée par la Commission consistent à:

- Analyser la législation internationale en vigueur et fournir une vision générale des obligations juridiques existant sur la gestion des débarquements, en particulier la fonction et le rôle des ORGP et des APPD/SFPADans les eaux extérieures. Une analyse spécifique de la situation des accords avec le Groenland, la Mauritanie et le Maroc a également été réalisée.
- Identifier les problèmes au niveau international afin de garantir l'égalité des conditions (« *level playing field* » - *concurrence équitable*) en ce qui concerne les obligations internationales relatives à la gestion des débarquements.
- Fournir des avis à la Commission depuis le Groupe de Travail spécifique sur les captures accidentelles, les débarquements et la sélectivité dans la zone sous réglementation de l'OPANO.

À la suite, ce sont 4rapports au total qui ont été rédigés (2 rapports complets et 2 résumés) divisés en 2 phases : une phase 1 reprenant l'information descriptive des espèces, des mesures techniques, ainsi que les données disponibles sur les débarquements par pêcheries extraites des campagnes scientifiques, et une phase 2 dans laquelle sont proposées des recommandations pour résoudre le problème des conflits réglementaires ou des problèmes spécifiques avec des débarquements dans certaines pêcheries. Le Secrétariat a distribué ces deux documents aux membres du LDAC afin qu'ils en prennent connaissance.

Sur la base de l'analyse préliminaire, il semble que les problèmes principaux concernant les conflits d'application de mesures ou de normes, se centreront sur l'ICCAT, l'OPANO et le CPANEEt qu'aucune incidence spéciale n'est prévue concernant des ORGP de thonidés (IATTC, IOTC, WCPFC, CCSBT). Les exemptions prévues à l'article 15.4 (taux de survie des espèces débarquées, espèces dont la capture est interdite...) ont également été analysées et cela a eu une incidence sur le besoin d'améliorer les études et la connaissance scientifique sur les taux de survies des espèces.

En conclusion, l'étude encourage la Commission à promouvoir activement la négociation avec d'autres parties contractantes au sein des ORGP pour tenter de mettre progressivement en œuvre cette politique d'obligation de débarquement (au moins des mesures concrètes de réduction des captures accessoires) dans les eaux extérieures à l'UE.

La présentation complète est disponible sur le site Web du LDAC: www.ldac.eu

9.2- Consultation publique de l'UE sur la gouvernance internationale des mers et des océans.

M. Haitze Siemers, représentant de la CE, souligne que l'idée principale est d'étudier la manière de pouvoir maintenir la durabilité biologique et économique des océans pendant des décennies, en créant une économie maritime durable fondée sur l'augmentation des investissements dans les énergies renouvelables et dans la création d'emplois. Il souligne l'importance de réduire la pression de la pêche globale sur les océans, de parvenir à une cohérence entre les politiques de la pêche et les politiques environnementales (au sein de l'UE et en dehors), d'avoir un accès coordonné aux



données de capture, ainsi que la nécessité d'augmenter le développement des collaborations et des consortiums pour étudier des phénomènes tels que les conséquences du changement climatique ou l'acidification des océans sur le comportement des espèces.

Enfin, il est essentiel d'avoir une plus grande interaction entre le niveau international, régional, et local et de renforcer l'application des accords et des instruments du Droit International.

La Commission a reçu environ 150 contributions écrites au processus de consultation, y compris le document du LDAC, et comportant des recommandations de la conférence de Las Palmas sur l'Application de la Dimension Extérieure de la PCP. Toutes les réponses reçues sont à la disposition du public sur le site Web de la DG MARE habilité à cet effet¹. Actuellement, ces réponses sont en phase d'analyse et de révision afin de publier un document d'évaluation des résultats et des futures actions.

Séance de questions des membres et réponses de la Commission

M. Suárez-Llanos, ARVI, pose une question relative à l'augmentation des licences pour des prospections de pétrole et de gaz dans les mers qui sont habituellement des lieux de pêche.

Le représentant de la Commission, M. Haitze Siemens, répond que ce débat de la désignation des zones avec une autorisation pour ce type d'activités est un débat compliqué, les États exerçant leur souveraineté sur leur ZEE. La Commission est consciente de ce problème de chevauchement des utilisations marines et ce débat se poursuivra dans le futur.

M. Marc Ghiglia, CNPMM, souligne que, lorsqu'il est question de la croissance bleue, on parle de l'industrie d'extraction des hydrocarbures, de l'industrie minière, de l'industrie pharmaceutique... mais rarement de l'activité de pêche. Concernant le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il y a eu une baisse des capacités de pêche ainsi que de la puissance installée à bord des navires, de sorte que l'on produit moins d'émissions de CO₂.

Mme. Béatrice Gorez, CFFA-CAPE, souligne le problème d'un manque de cohérence entre la politique de la pêche et la politique commerciale, la politique du travail et la politique sociale en termes de flottes non communautaires qui opèrent dans des eaux internationales. Elle soutient qu'il est important que l'UE utilise sa puissance de premier marché importateur de produits de la pêche pour parvenir à un équilibre durable. D'autre part, elle souligne l'importance de promouvoir des zones maritimes protégées en impliquant les Communautés Côtières des pays en développement dans la prise de décisions.

Mme. M^a José Cornax, OCEANA, signale l'importance pour chaque zone considérée comme zone maritime protégée (NPA) d'être en cohérence et en complémentarité avec d'autres zones déjà établies et de disposer d'une base scientifique claire.

¹http://ec.europa.eu/dgs/maritimeaffairs_fisheries/consultations/ocean-governance/index_en.htm



Pour sa part M. Iván López, FEABP/AGARBA, estime qu'il est nécessaire d'ouvrir un débat sur ce sujet et considère qu'il est fondamental d'avoir une cartographie des fonds marins, avec des données scientifiques solides à l'instar de ce que l'IEO a fait sur Hatton Bank ou dans l'atlantique du Sud-Ouest.

De même, il fait part de sa préoccupation quant au fait que, dans certaines zones fermées à l'activité de pêche, des prospections de gaz et de pétrole sont en cours, ainsi que des plates-formes d'extractions, ce qui a une incidence et un impact environnemental important. Il rappelle que les pêcheries sont bien gérées grâce au travail des ORGP et qu'il n'existe aucune organisation internationale similaire pour d'autres activités ayant un impact sur les fonds marins.

Mme. Felicidad Fernández, ANFACO-CECOPECA, souligne l'importance de la coordination qui doit exister entre les diverses politiques communautaires et internationales, en tenant compte aussi bien des normes sociales que des normes commerciales afin de parvenir à une concurrence équitable.

M. Haitze Siemers, représentant de la CE, répond que, en ce qui concerne l'économie du secteur de la pêche, la DG MARE jouit d'une expérience sur la croissance bleue et il indique qu'il y a une réduction de la pêche extractive et que l'aquaculture a augmenté. Il nuance son propos en disant que, lorsque la communication sur la croissance bleue a débuté, en 2012, elle s'est faite sur les secteurs à développer (qui n'intégraient pas le secteur d'extraction). Il indique qu'il prend note des commentaires sur l'économie de la pêche et confirme qu'il en tiendra compte dans l'analyse des résultats de la consultation. Sur la question du changement climatique, il nuance également son propos en disant que celui-ci ne concerne pas seulement les réductions des émissions de CO₂, mais également la migration des espèces, l'acidification des océans et la montée du niveau de la mer, entre autres.

D'autre part, il est d'accord sur l'importance d'une cohérence entre les différentes politiques et les organisations internationales et encourage les membres à envoyer leurs suggestions pour parvenir à une meilleure coordination. À son avis, il est nécessaire de combiner toutes les activités de la mer en incluant les zones maritimes protégées, la pêche et les questions de politique commerciale. De fait, l'UE doit promouvoir des normes internationales. Le rôle important joué par les ORGP dans la gestion de la pêche et dans la conservation est reconnu comme important et il faut chercher à renforcer encore leur fonctionnement.

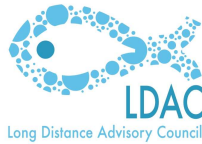
En ce qui concerne le processus de consultation, il indique que les apports continuent d'être analysés en vue de la publication ultérieure d'un rapport incluant les conclusions du premier trimestre 2016 et qui sera transmis au Secrétariat du LDAC.

ACTION

Le Secrétariat du LDAC distribuera le rapport de conclusion avec les résultats de la consultation publique sur la gouvernance internationale des mers et des océans et, le cas échéant, il invitera M. Siemers à de futures réunions du LDAC.

9.3. Application de la Dimension Extérieure de la PCP : débat PE et idées pour un avis

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire du LDAC, rapporte que, après le séminaire de Las Palmas de Gran Canaria, certaines recommandations ont été faites et reprises dans un document, puis transmises à tous les assistants, y compris au Parlement européen et à la Commission européenne. Il suggère que le LDAC conduise en son sein une réflexion



sur le dialogue à entretenir avec les membres du Comité de la Pêche du Parlement européen à ce sujet. Après avoir entendu l'opinion de divers membres, il conclut qu'il est très important que des représentants des différents États membres et du Parlement Européen participent aux réunions du LDAC.

ACTION:

Le LDAC invitera les représentants des administrations nationales, les États membres et les membres du Parlement Européen/Coordinateurs du Comité de pêche du Parlement européen à assister régulièrement à de futures réunions des Groupes de Travail et à l'Assemblée générale ou du Comité exécutif en 2016.

10.- Présentation officielle du site du LDAC politique de communication.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire du LDAC, présente le nouveau site web du LDAC et de la politique de communication disponible sur www.ldac.eu.

La nouvelle version du site web permet d'améliorer la navigabilité et l'utilisation ainsi que l'intégration sur une plate-forme technologique portant sur les thématiques agricole, environnementale et de la pêche (CHIL) qui est partagée par une communauté d'entreprises et d'organisations de ces secteurs et qui dépend de l'Université Complutense de Madrid (ETSI). Au cours des prochains mois, des améliorations substantielles seront réalisées au niveau des fonctionnalités et du design du site web.

Concernant la politique de communication, le Secrétaire présente une proposition de plans stratégiques d'actions incluant :

- L'augmentation de la présence dans les médias (TV, radio et presse écrite).
- L'amélioration des données et la qualité des contenus qui figurent sur le site. La proactivité sur les réseaux sociaux : le LDAC est présent sur Twitter avec son compte @ldac_eu, dans lequel il sera précisé que les retweets réalisés ne reflètent pas nécessairement l'accord ou l'opinion du LDAC ou de ses membres.
- L'inscription au Registre Public de la transparence de l'UE (déjà terminée).
- La révision et l'actualisation de publications et de livres de référence (par exemple : gestion des FAD).
- La production de matériel d'entreprise (carte et CC, brochure institutionnelle, infographie...) et merchandising (USB, matériel de bureau ...).

ACTIONS:

- **Les membres seront informés des améliorations et des nouvelles fonctionnalités du site web du LDAC une fois qu'ils auront été créés.**
- **Un projet de plan stratégique de communication sera distribué, qui développe les idées clés pour les soumettre aux membres du LDAC, ainsi que son débat ultérieur et, le cas échéant, son adoption lors de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale.**

11.- Points divers

Il n'est proposé aucun nouveau point à traiter.

12.- Prochaine réunion du Comité exécutif (lieu et date de la réunion)



Il reste encore à fixer la date et le lieu concret du prochain Comité exécutif. Concernant la réunion de l'Assemblée générale, le Secrétariat propose de l'organiser à Lisbonne, en hommage à Antonio Cabral, au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai. Si cela n'était pas possible, il pourrait avoir lieu à Vigo dans le cadre du salon Navalia.

Clôture

Le Président remercie les membres de leur assistance et de leur participation, le Secrétariat pour l'organisation de l'évènement et les interprètes pour la qualité de leur service.

La réunion est close à 17:55 h.

ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES

1. Juan Manuel Liria. FEOPE
2. Erik Bjørn Olsen. Living Sea
3. Beatrice Gorez. CFFA-CAPE
4. Juan Vieites. ANFACO-CECOPECA
5. Felicidad Fernández. ANFACO-CECOPECA
6. Despina Symons. EBCD
7. Björn Stockhausen. Seas at Risk
8. Esben Sverdrup-Jensen. DPPO
9. Javier Garat. FEOPE
10. Rocio Bejar. ONAPE
11. Marc Ghiglia. CNPMEM
12. Emil Remisz. NAPO
13. Claus Ubl. DHV
14. Cristian Castaño.ETF
15. Raúl García.WWF

PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL

16. Iván López. FEABP/AGARBA
17. José Antonio Suárez-Llanos. ANAPA-ANAMER-AGARBA-ANASOL
18. Julio Morón. OPAGAC
19. María José Cornax. OCEANA

OBSERVATEURS

20. Margarita Mancebo. SEGEMAR
21. Katarina Sipic. CONXEMAR
22. Irene Vidal. EIJF
23. Pablo Abaunza. IEO
24. Haitze Siemers. CE



- 25. Evangelia Georgitsi. CE
- 26. Alexandre Rodríguez. LDAC
- 27. Manuela Iglesias. LDAC
- 28. Marta de Lucas. LDAC